



Réponse aux difficultés de recrutement et aux spécificités d'un secteur ou

---

## LA CREATION D'UN RESEAU DE GEIQ PROPRETE

### OBJECTIF

Apporter une réponse adaptée aux entreprises de propreté compte tenu :

- des difficultés de recrutement de personnel qualifié,
- des spécificités de la profession (horaires décalés, travail sur chantiers...) qui impliquent un encadrement plus structuré des nouveaux salariés notamment en contrats en alternance.

Notons que le GEIQ Propreté (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) offre la possibilité de choix entre plusieurs entreprises et la présence d'un coordinateur du GEIQ, soit autant d'éléments sécurisants et structurants pour des personnes de bas niveau de qualification intégrant une nouvelle profession.

Rappelons enfin que l'objectif d'un GEIQ est de réduire l'écart entre le manque de qualification des demandeurs d'emploi et le besoin des entreprises pour permettre, à l'issue du parcours, des embauches durables dans les entreprises adhérentes.

### PRINCIPE

#### Fonctionnement d'un GEIQ Propreté

De nature associative, le GEIQ, créé, piloté et géré par des entreprises solidairement responsables, est l'employeur des bénéficiaires en contrats de travail, le plus souvent en contrat de qualification. Le GEIQ décharge ainsi les entreprises de toutes les préoccupations de planning, d'organisation et de formation. Les formalités administratives étant assurées, quant à elles, par le FAF Propreté.

#### Les Parcours proposés

Tout salarié du GEIQ bénéficie d'un parcours de qualification composé de mises en situation de travail dans les entreprises adhérentes, de formation en centre et d'un accompagnement personnalisé. Le tutorat dans l'entreprise et la qualité de l'alternance (formation individualisée en centre et compétences mises en œuvre en entreprise) sont déterminants pour une progression maximale de chaque personne. Le GEIQ propose également un accompagnement socio-professionnel, qui a pour objet de réduire les difficultés

périphériques (mobilité, disponibilité, santé, logement...) qui sont de nature à entraver les possibilités d'intégration professionnelles.

Le GEIQ rémunère les salariés et facture aux entreprises utilisatrices les heures de mise à disposition selon un tarif défini par le conseil d'administration.

Le GEIQ organise et gère les parcours mais la mobilisation des entreprises pour une gestion prévisionnelle de leurs emplois représente une des conditions de réussite indispensables pour ce type de dispositif.

## LES PARTENAIRES

– **Les partenaires de branche** : soit, dans le cas présent, les **entreprises adhérentes**, le **FAF Propreté** (organisme paritaire collecteur agréé du secteur de la Propreté) pour la gestion des contrats de qualification et le **FARE** (Fonds d'Action pour la Réinsertion et l'Emploi).

Créé en 1995, suite à la signature d'une charte déposée auprès du Ministère du Travail et des Affaires Sociales, le FARE a pour objectif d'aider les entreprises de propreté et de services associés soucieuses de recruter et d'intégrer durablement leurs nouveaux salariés dûment formés.

– **Le CNCE** (Comité National de Coordination et d'Evaluation), intervenant pour la labellisation des GEIQ et ayant une fonction d'appui auprès de chacun d'entre eux.

– **LA DDTEFP** et notamment le service chargé de la mise en œuvre des contrats en alternance

– Les structures chargées du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi (**ANPE, Missions locales, PAIO, PLIE ...**) en tant que structures pouvant proposer un potentiel de candidats pour le recrutement du GEIQ.

– Des structures pouvant intervenir comme cofinanceurs pour l'étude de faisabilité ou proposer un soutien au démarrage : **DDTEFP, Conseil Général, Conseil Régional, PLIE, collectivités locales...**

## REALISATION

Apportant son expérience professionnelle et son savoir-faire méthodologique, le FARE a procédé, avec un cabinet de consultants, aux études de faisabilité du premier GEIQ Propreté à Amiens (1997), puis des suivants situés à Bordeaux (1998), Toulouse, Bayonne, Le Mans, Saint-Etienne, Lyon, Paris, Rouen, Strasbourg (de 1999 à 2001) enfin de celui de Grenoble (2002-2003).

Aujourd'hui, le FARE veille au partage de l'expérience régionale en informant, coordonnant et animant le réseau des 11 GEIQ Propreté. Ainsi, il réunit 2 fois par an tous les Présidents et 3 fois par an les directeurs de GEIQ. Ponctuellement, il intervient également pour soutenir l'action de certaines structures, tant au niveau des études que des partenariats nécessaires.

Enfin, il veille à la cohérence et la réalisation des objectifs de branche, sensibilise au bon équilibre budgétaire, à l'évolution des structures en fonction des bassins d'emplois et apporte un soutien financier annuel.

## LES RESULTATS

**A fin 2002**, le bilan annuel des 11 GEIQ Propreté est très encourageant :

- 200 entreprises adhérentes
- 150 000 heures de mise à disposition
- 258 salariés entrés en 2002
- et un taux de placement de l'ordre de 70% (dont 68 % en contrat à durée indéterminée)

Ainsi, depuis la création du dispositif en 1997, les GEIQ Propreté ont permis d'intégrer plus de 1000 salariés en effectif cumulé.

**Et à l'horizon 2003 ...**

**La branche professionnelle vise 350 nouveaux salariés par an dans les GEIQ Propreté.**

Service de Presse FAF Propreté

Danièle Sabathé – Tél : 01 46 77 21 21 – Fax : 01 46 46 77 63 36 – email : dsabathe@faf-proprete.fr